



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 4 septembre 2023

Présents

Exécutif :	Mme Anne-Françoise Morel	Maire
	MM. Philippe Othenin-Girard	Adjoint
	Stéphane Hostettler	Adjoint
Bureau du Conseil :	Mme Audrey Pion	Présidente
	MM. Olivier Gros	Vice-président
	Christophe Mage	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes Sabine Chenevard, Anna Dumonthay, Catalina Kauz, Laura Mathil, Susanne Roux-Stuber	
Conseillers municipaux :	MM. Jean-Marie Beaud, Alain Magistra, Grégoire Stoky, Pascal Wegmuller	
Excusé-e-s/absent-e-s :	M. Yves Bobillier	
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2023
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales du Maire et des Adjoints
4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
 - 4.1 Commissions urbanisme du 26.6.2023 et 21.8.2023
 - 4.2 Commissions sociales du 20.6.2023 et 18.7.2023
 - 4.3 Commission agriculture du 12.6.2023
 - 4.4 Commission administration du 12.6.2023
5. Présentation du projet du nouveau logo communal
6. Projet(s) de délibération, de motion et de résolution
7. Décision(s) de l'ACG
8. Proposition du Maire et des Adjoints
9. Propositions individuelles et questions
10. Divers

La Présidente ouvre la séance à 20h.

Le Conseil municipal observe une minute de silence à la mémoire de M. Damien Tollardo.

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour, celui-ci est considéré comme accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2023 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Mme le Maire demande le huis clos.

Le huis clos est prononcé.

Le huis clos est levé.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente indique que la Mairie a reçu le 21.7.2023 la démission de M. Olivier Sommer de son poste de Conseiller municipal.

L'association pour la défense des intérêts de Jussy a sollicité par écrit une audition de la commission Urbanisme en rapport avec les problématiques liées au trafic de transit, à Jussy. La commission a pris connaissance de cette demande, qu'elle traitera.

Les prochaines dates des votations ont été communiquées par le service des votations et élections : 3.3, 9.6, 22.9 et 24.11.2024. **La Présidente**, qui rappelle que les Président-e et Vice-président-e du bureau de vote devront être renouvelés pour l'année 2024, encourage les élus à réfléchir à leur candidature pour la séance du 16.10.2023.

3. Communications générales du Maire et des Adjoint

M. Philippe Othenin-Girard annonce sa décision de démissionner de son poste d'Adjoint ; la date du 31.10.2023 a été choisie d'entente avec l'Exécutif pour des raisons pratiques (finalisation du budget 2024). Ses raisons sont assez claires pour l'ensemble des élus, avec qui il en a déjà parlé. Il regrette que la suite soit peut-être un peu compliquée pour l'administration communale ainsi que ses collègues.

Mme le Maire indique que M. Éric Grand a exprimé son intérêt à se présenter à la fonction d'Adjoint. Ce dernier propose une discussion entre les candidats potentiels afin d'éviter une élection non tacite, car celle-ci n'aurait pas lieu avant le 3.3.2024. Alors qu'en cas d'élection tacite, la population serait informée en décembre et le nouveau magistrat prendrait ses fonctions en janvier. L'Exécutif ne souhaite pas se mêler des possibles candidatures à la succession de M. Philippe Othenin-Girard.

Sur une question de **M. Grégoire Stoky**, **Mme le Maire** rappelle que la procédure est définie par le service des votations et élections. Organiser une élection en dehors des dates officielles (cf. point 2) aurait d'importants impacts financiers pour la commune. Le départ de M. Philippe Othenin-Girard a été annoncé dans le Jusserand paru vendredi dernier.

Concernant la succession de M. Olivier Sommer, la première des viennent-ensuite contactée directement par le service des votations et élections a décliné. Dans le cas où les trois viennent-ensuite refuseraient, la liste devra chercher des signataires.

Mme le Maire annonce une naturalisation facilitée.

Le SAFCO a validé les délibérations suivantes :

DEL09-2023 : crédit d'engagement pour la rénovation de la maison communale (Fr. 4'600'000.- TTC).

7.1 DEL03-2023 : crédit d'engagement pour la rénovation de la maison n° 559, sise 338, route de Jussy (parcelle n° 135), propriété de la commune de Jussy (Fr. 231'000.-).

La compagnie des sapeurs-pompiers s'est livrée, jeudi soir, à un exercice PRU (points de rassemblement d'urgence). **M. Christophe Mage** présente des photographies de la tente acquise par la commune. Les oriflammes et gilets ont été fournis par l'OCPPAM. La commune est parée à répondre à toute situation d'urgence, se félicite **Mme le Maire**.

La Mairie a reçu les engagements de prévoyance de la CAP, dont la commune est complètement ou partiellement garante (Fr. 5'077'563,64).

Mme le Maire annonce que les aînés seront, lors de leur prochain petit-déjeuner, formés à CommuneApp. Encore peu d'habitants utilisent cette application qui est pourtant très pratique.

A ce sujet, **M. Jean-Marie Beaud** relève que les téléchargements, par exemple les numéros du Jusserand, ne sont pas hyper intuitifs.

Mme le Maire poursuit en informant que la réunion sécurité s'est déroulée en juin dernier avec la police cantonale, les APM et les douanes. Les cas de cambriolages étant en hausse, la police rappelle aux habitants de ne pas laisser d'échelle contre leur façade. Si le poste de la Pallanterie est actuellement en manque d'effectifs, pour la région, la dynamique est très bonne avec les douanes, les gardes ruraux et les APM. Les douanes ont aussi des engagements avec la gendarmerie française; l'importante surveillance de la frontière française de la rive gauche a donné lieu à 1'237 interpellations, 9 kg de stupéfiants et 75 armes saisis, entre novembre 2022 et avril 2023. Un nouvel APM a été engagé dès le 1.8.2023.

La CP33, qui avait fait acte de candidature pour le projet-pilote d'intégration au groupement SIS, n'a pas été sélectionnée, sachant que 16 compagnies s'étaient annoncées pour 4 places. La compagnie de Chancy a été choisie pour ses forêts plus sèches (les forêts jusserandes étant plutôt humides).

Les négociations se poursuivent avec Mobilitri, indique **Mme le Maire**.

M. Philippe Othenin-Girard ajoute que le contrat qui lie les 11 communes à Mobilitri arrive à échéance le 31.10.2023. L'État ayant pris beaucoup de retard dans la gestion de la suite, les communes ont besoin d'une solution transitoire pour 14 mois (janvier 2025) afin de ne pas revenir aux levées d'encombrants au porte-à-porte. Les magistrats tentent de trouver une solution pas trop coûteuse pour cette période transitoire. Dès janvier 2024, des négociations seront nécessaires pour que les exigences des communes soient pleinement prises en compte dans l'appel d'offres.

Mme le Maire précise que le tarif fixé au début de la période-test par Mobilitri était trop bas, engendrant des pertes pour les deux sociétés. Une autre difficulté, c'est que chaque commune a ses priorités, certaines ayant même des solutions de rechange. Mais dans le cas où l'expérience avec Mobilitri s'achèverait le 31.10.2023 sans solution transitoire, Jussy devrait revenir aux levées porte-à-porte.

Sur une question de **M. Grégoire Stoky**, **Mme le Maire** et **M. Philippe Othenin-Girard** expliquent que cette déchetterie mobile a été fondée par deux entreprises privées, Serbeco et Pradervand. L'État, qui avait accepté de soutenir financièrement ce projet-pilote pendant 3 ans, soutiendra encore la phase de transition mais avec une somme inférieure encore inconnue à ce stade.

Sur une demande de précision de **Mme Susanne Roux-Stuber** concernant les coûts actuels et futurs de Mobilitri, **M. Philippe Othenin-Girard** indique que le tarif actuel est de Fr. 10,40/habitant. Les communes ont refusé d'aller au-delà d'environ Fr. 14.-/habitant. Sachant que les communes ne peuvent soutenir deux projets (déchetterie mobile ou levées sur appel), la seconde pourrait devenir payante. D'autant que des usagers réservent une camionnette et ne sont pas au rendez-vous, ou alors ils ont si peu d'objets qu'ils pourraient tout à fait les transporter jusqu'au point de collecte avec leur propre véhicule.

Ce qui n'est pas très chouette pour les autres, relève **Mme Sabine Chenevard**.

M. Jean-Marie Beaud s'étonne de cette durée de 14 mois.

Le nouveau contrat portera sur des années civiles, précise **M. Philippe Othenin-Girard**, d'où cette période transitoire de 14 mois.

Concernant le déficit, Mobilitri pensait que les entreprises seraient beaucoup plus intéressées par ce système, ajoute **Mme le Maire**.

M. Jean-Marie Beaud souligne que cette prestation est beaucoup trop coûteuse pour les entreprises.

Mais le degré de satisfaction des particuliers est considérable, répond **M. Philippe Othenin-Girard** qui rappelle que les communes financent uniquement la levée des encombrants pour les particuliers, d'où leur volonté de trouver une solution pour ces 14 mois. Il revient à Mobilitri de proposer une offre suffisamment attractive pour les entreprises.

Les magistrats de Seymaz-Région se pencheront à nouveau sur la demande d'intégration au service des gardes ruraux des communes d'Anières et de Corsier, indique **Mme le Maire**.

Les communes ont pris leur nouveau rôle de distribution des actes de poursuite (transfert de tâches cantonales), ce qui a été salué par Mme Nathalie Fontanet. Pour Seymaz-Région, l'un des gardes ruraux a pris en charge cette distribution en dehors de ses heures de service. 102 actes de poursuite ont été distribués.

Pour finir, **Mme le Maire** annonce qu'une nouvelle collaboratrice a intégré le jardin d'enfants. Mme Sandrine Erriquez travaille à 60 % à la P'tite Cabane, qui accueille désormais les enfants des communes de Jussy et de Meinier.

M. Philippe Othenin-Girard énumère d'abord les nombreuses autorisations de construire arrivées pendant l'été.

- DD 327545/1 : État de Genève OCAN – revitalisation des abords de l'étang de la Carpière. *Préavis favorable.*

- DD 327608/1 : État de Genève DT – chemin des Grands-Bois 71 – pose d'une clôture de type agricole pour protection station météo. *Préavis favorable.*

- DD 141086 : Commune de Jussy – prolongation de l'autorisation concernant l'agrandissement de la salle des fêtes.

- DD 111337/3 : Mme Elsa Belaiche – route du Petit-Lullier 11 – demandes complémentaires. *Préavis favorable.*

- DD 327568/1 : Mme Rita Pasquier – route de Bellebouche 155 – régularisation I/7783 – modification, suppression et aménagement de jours en toiture et d'ouvertures en façade, construction d'une véranda, aménagement d'une toiture terrasse, aménagements extérieurs divers. *Préavis favorable.*

- DD 328012/1 : M. Sylvain Charlois – chemin des Communes 24 (maison Lamunière) – réhabilitation et transformation d'une villa, sondes géothermiques. *Préavis favorable.*

- DD 112774/3 : Église protestante de Genève – chemin de la Laiterie – (construction immeuble) modification cheminement piétons. *Préavis favorable.*

- DD 322973/1 : route de Jussy – construction d'une nouvelle installation avec 3 antennes. *Autorisation octroyée.* L'antenne actuelle restera dans le Temple, avec l'accord de l'Église protestante de Genève.

- APA 326457/1 : DI, OCGC – route de Jussy 304 – déplacement et mise en conformité d'un arrêt TPG, installation d'un abribus. *Préavis favorable sous conditions (la commune, qui émet toujours la même réserve concernant le passage piéton dans le virage, mettra une signalétique en place afin de sécuriser celui-ci).*

- M 323380/1 : Mme Édith Agnès Émilienne Wegmüller-Lauper, Mme Annick Pittet Milly, M. Fabien Émile Wegmüller – route de Lullier 32 – démolition d'un couvert. *Autorisation accordée.*

- DD 323381/1 : plusieurs propriétaires (SAAS Sàrl) – route de Lullier 32 – construction d'un bâtiment de 11 logements, abattage arbres, PAC, sondes géothermiques. *Préavis favorable sous conditions (places de stationnement).*

- DD 326336/1 : M. Bertrand Micheli – chemin de La-Molliette 4 – mise en place d'une PAC air/eau. *Préavis favorable.*

M. Philippe Othenin-Girard annonce que les résultats du questionnaire auprès des sociétés et associations jusserandes ainsi que le rapport de mai de Mobilitri sont à disposition sur CMNet.

Concernant la réflexion portant sur l'extension du bâtiment des pompiers, une demande préalable sera déposée fin septembre afin de connaître les volumes, hauteurs et emplacements susceptibles d'obtenir une autorisation de construire avant d'initier des réflexions plus concrètes.

Déclasser une partie de la zone (4B protégée et sportive) en zone d'équipement (demande en cours) permettra à la commune d'agrandir le groupe scolaire des Beillans en fonction des besoins futurs.

Des camions vibreurs descendront notamment la route de Lullier et traverseront le centre horticole, le 14.9.2023, dans le cadre d'une prospection géothermique (information annoncée dans le Jusserand et la presse).

M. Stéphane Hostettler annonce que le prix de l'assiette (restaurant scolaire) a été augmenté depuis la rentrée scolaire. La commune avait pris à sa charge, jusqu'au mois de juin dernier, l'augmentation annoncée trop tardivement par Compass (cf. PV du CM du 10.10.2022). Les nouveaux tarifs sont les suivants : enfants domiciliés hors commune : Fr. 10,50 ; enfants habitant la commune : Fr. 9.-.

Sur une question de **Mme Susanne Roux-Stuber**, **M. Stéphane Hostettler** précise que le tarif était auparavant de Fr. 8,50.

La mise en place de la plateforme « agenda culturel cantonal » est à bout touchant. Ce projet, mené dans le cadre de la commission culture de l'ACG, permettra aux 45 communes de partager les calendriers de leurs événements et manifestations.

M. Stéphane Hostettler a participé, avant les vacances, à une séance avec Gy et Meinier concernant le service social intercommunal. 6 dossiers ont été ouverts à ce jour pour Jussy. Mme Heidi Gusset, qui travaille à 70 %, consacre 10 % de son temps à Jussy et Gy. Étant donné la hausse des demandes, Meinier devra peut-être engager une personne supplémentaire et Jussy, comme Gy, se positionner par rapport à cette augmentation. L'Exécutif a demandé à Mme Heidi Gusset le temps moyen consacré par dossier.

Un appel à candidatures pour le Mérite jusserand est paru dans le dernier Jusserand. Ce mérite communal récompense une personne ou un groupe de personnes s'étant distingué dans différents domaines (sportif, culturel, social, civique, scientifique ou autres). Les candidatures seront à proposer d'ici le 1.11.2023 et le Mérite sera décerné lors des Vœux du Maire, le 11.1.2024.

Les Jusserands ont aussi reçu dans leurs boîtes aux lettres un tous-ménages de Koala (accueillantes familiales de jour), tant pour le recrutement d'accueillantes que les parents en quête d'une place d'accueil.

Aucun Jusserand ne figure dans les statistiques de fréquentation du deuxième trimestre de Trois-Chêne Emploi, se réjouit **M. Stéphane Hostettler**.

4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif

4.1 Commissions urbanismes du 26.6.2023 et 21.8.2023

M. Pascal Wegmuller résume les différents dossiers traités lors des dernières séances de la commission, étant précisé que le PV du 26.6.2023 est à disposition sur CMNet et que le PV

du 21.8.2023 le sera bientôt.

– Extension de la caserne des pompiers : la commission a reçu M. Peccoud, l'architecte en charge de l'avant-projet, concernant les besoins de la compagnie ainsi que les différentes contraintes du site. La commission a préavisé favorablement la dépose d'une autorisation préalable, le but étant de savoir ce que l'État est prêt à accepter, en termes de volumétrie.

– Étude d'aménagement des parcelles 1370, 120 et 121 : un appel d'offres avait été envoyé à 5 bureaux d'architectes urbanistes. L'un d'eux, Urbaplan, a déposé une offre très détaillée qui répondait au cahier des charges et correspondait au budget voté par le conseil. La commission a préavisé favorablement le mandat confié à ce bureau qu'elle recevra cet automne.

– Routes et circulation, demande de création d'un emplacement deux-roues motorisés au niveau du 343, route de Jussy : la commission, tout comme l'Exécutif, a préavisé défavorablement cette demande privée destinée à une utilisation privée, estimant la place suffisante sur la parcelle.

M. Christophe Mage projette un plan de situation sur la base duquel **M. Pascal Wegmuller** et **Mme le Maire** dispensent quelques brèves explications.

La Présidente propose de passer au vote.

À l'unanimité (10 voix), le Conseil municipal refuse de transformer une place de stationnement voiture en place de stationnement pour les deux-roues motorisés.

Route de Juvigny : les passages pour la petite faune seront prochainement réalisés par le canton. Malgré l'abandon du projet communal, certaines portions de la route restent fortement dégradées et dangereuses pour les cyclistes.

M. Philippe Othenin-Girard indique que la commune disposant du budget idoine, l'ensemble des sections nécessitant une réfection seront réalisées cette année encore (devis de Fr. 33'000.-).

Bois de Jussy, itinéraire cyclable pour relier la douane de Monniaz et le chemin des Grands-Bois : cette demande émane en partie de la France, en lien avec l'extension de la ViaRhôna, mais certains chemins sont en mauvais état, explique **M. Pascal Wegmuller**.

M. Philippe Othenin-Girard confirme que des associations et communes françaises souhaitent créer un cheminement cyclable jusqu'à la douane de Monniaz. L'OCAN et l'OCT sont tout à fait favorables à une continuité dudit cheminement en Suisse. La commune vient par ailleurs de recevoir une lettre concernant le déplacement de l'arrêt de bus de la Monniasse devant la douane, ce qui changerait les accès et nécessitera des aménagements. Ce dossier avait été ficelé il y a une dizaine d'années.

Routes du Petit-Lullier/des Plantets : (des voitures stationnent dans le virage) : la commission a préavisé le marquage d'une ligne jaune, annonce **M. Pascal Wegmuller**.

M. Philippe Othenin-Girard précise que la ligne jaune sera tracée avant le carrefour, là où stationnent des deux-roues, le stationnement étant interdit 10 m avant et 10 m après tout carrefour.

M. Jean-Marie Beaud constate des véhicules mal stationnés le long du mur, vers le 37, route de Lullier.

M. Philippe Othenin-Girard confirme que les APM amendent les contrevenants. Mais le stationnement est autorisé sur certains tronçons de la route du Petit-Lullier.

Dans le cas contraire, la commune devrait proposer des solutions aux habitants, ajoute **Mme le Maire**.

Route du Château-L'Évêque (des voitures se garent entre les potelets installés lors de la création de la zone 30 km/h) : **M. Pascal Wegmuller** annonce que la commission a préavisé favorablement l'installation de panneaux d'interdiction de stationner jusqu'à la route de Bellebouche.

Ces emplacements sont prévus pour permettre le croisement avec les véhicules agricoles, précise **M. Philippe Othenin-Girard**.

La Présidente propose de passer aux votes.

À l'unanimité (10 voix), le Conseil municipal valide l'installation de panneaux d'interdiction de stationner sur la route du Château-L'Évêque.

À l'unanimité (10 voix), le Conseil municipal valide le marquage d'une ligne jaune dans le virage (routes du Petit-Lullier/des Plantets).

Sécurisation de l'accès piéton entre la douane de Monniaz et le hameau : vu l'absence de trottoir, la commission a évoqué l'idée de réaliser un pont ou une passerelle sur le fossé, indique **M. Pascal Wegmuller**.

Le déplacement de l'arrêt de bus augmentera la fréquentation de ce cheminement qui n'est pas sécurisé, ajoute **M. Philippe Othenin-Girard**. Mais il s'agit d'une route cantonale.

Sécurisation du cheminement piéton entre l'arrêt de bus des Meurets et les maisons situées en contrebas du château d'eau : **M. Pascal Wegmuller** rappelle que dans le cadre du programme Optimalux (extinction des éclairages publics), le canton souhaiterait une extinction des éclairages publics sur ce tronçon, à laquelle la commune s'est opposée tant que ce cheminement ne sera pas sécurisé. **M. Philippe Othenin-Girard** a proposé au canton une prise en charge des coûts pour la sécurisation du cheminement de Monniaz pour autant que l'État finance les coûts de sécurisation du cheminement Meurets.

La Mairie a reçu copie d'une lettre d'un habitant de ce secteur à propos de cette même problématique, lettre qui sera transmise à l'OCT, ajoute **M. Philippe Othenin-Girard**.

Hameau des Pauses-Basses : **M. Pascal Wegmuller** explique que la commission a aussi étudié la demande de Mme Susanne Roux-Stubler de sécuriser le cheminement piéton entre le pont et le hameau. La commission a étudié les emprises foncières mais, malheureusement, l'emprise parcellaire est contre la route, à cet endroit. La commune ne pourrait pas créer un trottoir, faute d'une largeur suffisante. Et aucune mesure ne serait réalisable, côté mur. La commission a demandé le chiffrage d'un marquage au sol afin de matérialiser ce cheminement (idem chemin de la Laiterie).

M. Philippe Othenin-Girard explique que, sur un plan purement formel, la demande de Mme Susanne Roux-Stubler aurait tout à fait pu être traitée par le Conseil municipal.

Mme Susanne Roux-Stubler a écrit à la commune en sa qualité de citoyenne et non d'élue, sachant qu'elle demande depuis 4 ans un marquage au sol.

M. Philippe Othenin-Girard rappelle que les élus ont à leur disposition des outils législatifs plus rapides et efficaces pour amener des sujets, comme le point divers des séances du conseil. Toutes les options étudiées ces dernières années se sont avérées impossibles, concrètement et légalement. La commune verra si la largeur de la voirie autorise ce marquage au sol.

Mme le Maire espère que cette ligne jaune attirera suffisamment l'attention des automobilistes roulant à droite en direction de Lullier pour qu'ils ralentissent.

Éclairage du Temple : la commission a étudié le devis des SIG (environ Fr. 30'000.-), indique **M. Pascal Wegmuller**. Cet éclairage représente une part très importante des charges énergétiques de la commune, d'où l'importance de le revoir.

S'agissant d'un éclairage public, la commune pourrait tout à fait décider de modifier les horaires. De plus, le tarif est plus intéressant (plusieurs milliers de francs par année, ajoute **M. Philippe Othenin-Girard**).

M. Pascal Wegmuller propose que les SIG chiffrant l'économie prévisible de cette modification de l'éclairage pour la prochaine séance de la commission, celui-ci donnant tout son cachet au village.

Budget 2024 : la commission a passé en revue le projet de budget 2024 ; des devis doivent encore être obtenus et des chiffrages transmis.

Villa sise 338, route de Jussy : les travaux avancent conformément au planning et la villa devrait être mise en location le 1.11.2023.

La prochaine séance est fixée au 3.10.2023.

4.2 Commissions sociales du 20.6.2023 et 18.7.2023

Mme Catalina Kauz évoque les points traités par la commission lors de ses deux séances.

Sortie des jeunes du 3.6.2023, débriefing : cette sortie s'est bien passée. Les commissaires ont bien apprécié les tee-shirts rouges, auxquels il manque juste le logo de Jussy. Ils envisagent de prévoir, pour la prochaine sortie, des étiquettes autocollantes avec les prénoms des enfants et des accompagnants. Mme Delphine Maréchal planche sur une phrase qui figurera dans les invitations concernant le droit à l'image.

Sortie des aînés du 7.6.2023, débriefing : cette sortie s'est super bien passée, avec une météo favorable, un repas simple mais bon dégusté sur la terrasse. La commission réfléchit d'ores et déjà à des idées pour la prochaine édition (sortie en bateau ou visite du musée Olympique).

Promotions scolaires du 30.6.2023 : là aussi, la manifestation s'est très bien passée, bien que l'apéritif communal se soit trop prolongé.

1^{er} août : le petit-déjeuner au château s'est bien passé (le château avait mis à disposition la vaisselle et une personne chargée de son nettoyage). La marche a eu beaucoup de succès (plus de 120 participants) et toutes les gourdes ont été distribuées. Le spectacle de Lumen, le soir, était magnifique.

Rentrée scolaire du 21.8.2023 (accueil parents) : un petit bémol avec les machines à café.

Rallye des sociétés : une bonne publicité a été faite, mais la météo n'était hélas pas favorable. **Mme Catalina Kauz** remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont apporté leur aide, tant pour le rallye des sociétés que le 1^{er} août et les promotions.

Sortie des jeunes 12-17 ans, 30.9.2023 : la commission emmènera les jeunes à Aquapark. Les commissaires souhaiteraient budgéter une sortie à EuropaPark, en 2024. Ils continueront à travailler sur le budget de la commission lors de leur prochaine séance.

Plan canicule : la période estivale ne s'est pas trop mal passée, cette année.

Cartes journalières CFF : la commission a déploré l'abandon des cartes journalières CFF.

1254^e Jusserand : M. Stéphane Hostettler a proposé d'offrir un petit présent au 1254^e habitant de Jussy.

Soirée citoyenne, le 13.10.2023 : la commission n'a pas encore pris de décision concernant cette soirée, qui aura lieu au BFM.

M. Stéphane Hostettler indique qu'il y aura 16 jeunes concernés, à Jussy, cette année.

La prochaine séance aura lieu le 12.9.2023, conclut **Mme Catalina Kauz**.

4.3 Commission agriculture du 12.6.2023

M. Grégoire Stoky résume les dossiers traités par la commission lors de sa dernière séance.

Association Naries : la commission a validé une balade-test qui impliquera un dépassement de Fr. 500.- sur le budget 2023. Un bilan sera fait par la suite.

Sur une question de **M. Jean-Marie Beaud**, **M. Philippe Othenin-Girard** indique que M. Yves Bobillier a testé la couverture réseau, dans cette zone.

Mme Sabine Chenevard suggère d'inaugurer officiellement cette balade (journée portes ouvertes).

Nettoyage des bords de routes, débriefing : toutes les routes définies ont été nettoyées, confirme **M. Grégoire Stoky**.

Collecteurs agricoles : il n'y a pas de problème particulier.

La nuit est belle ! : la prochaine aura lieu le 22.9.2023. La commission souhaiterait organiser avec M. Julien Gros une autre observation des étoiles au printemps prochain, car celui-ci ne sera pas disponible le 22.9.2023.

Arborisation : quelques arbres et haies seront plantés le long du terrain de foot de l'école, cet automne.

Cimetière : le planning des travaux concernant l'agrandissement du columbarium sera prochainement défini.

4.4 Commission administration du 12.6.2023

M. Olivier Gros revient sur les points traités par la commission lors de sa séance.

Extension de la caserne des pompiers : la commission, qui a pris connaissance de l'emplacement prévu pour l'annexe et des besoins de la compagnie, attend désormais les résultats de l'avant-projet. M. Christophe Mage devait de son côté étudier la question de la limite de propriété.

Projet de signalétique villageoise : l'objectif serait de mettre sur pied une signalétique avec des couleurs par type d'activités (vignerons, commerces de bouche, culture, etc.). La commission a préavisé favorablement et à l'unanimité les codes couleur proposés. Le budget y relatif sera étudié en septembre. Et la Mairie devra contacter les concernés afin de leur expliquer la procédure et la mise en place de cette signalétique.

Nouveau logo communal : la commission a étudié les modifications apportées par le graphiste. Des essais d'impression dans différentes couleurs ont été réalisés par l'administration. Ce logo sera utilisé pour la correspondance papier, les supports numériques, les véhicules communaux, etc.

Gardes ruraux : la commission a pris connaissance des éléments financiers qu'impliquerait une intégration des communes d'Anières et de Corsier.

M. Jean-Marie Beaud demande pourquoi la commission Administration s'occupe elle aussi du projet d'extension de la caserne des pompiers.

M. Olivier Gros rappelle que cette commission étant aussi chargée de la sécurité, elle s'est penchée sur le programme et les besoins des pompiers, par sur les aspects urbanistiques.

5. Présentation du projet du nouveau logo communal

La Présidente indique que la commission Administration a préavisé favorablement le logo présenté ce soir au conseil. Celui-ci est le fruit d'une longue réflexion, de nombreux allers-retours avec le graphiste et d'un consensus abouti.

M. Christophe Mage souligne le fait que les armoiries communales continueront à être utilisées pour des moments plus solennels ou officiels. Rafraîchir ce logo avait pour objectif de correspondre un peu plus à la modernité. Puis il présente le nouveau logo communal en dispensant diverses explications (termes, typographie, symbolique, couleurs, etc.).

Mme Susanne Roux-Stubler souhaiterait connaître les coûts de cette réalisation ainsi que les frais occasionnés par les changements sur l'ensemble des supports.

Mme le Maire précise que pour la correspondance, le logo est directement imprimé par l'administration. La commune ne possède qu'une camionnette et une balayeuse ; le budget sera soumis au conseil.

La réalisation du logo s'élève à Fr. 8'000.-, qui seront imputés sur la ligne prévue dans le budget 2023, ajoute **M. Christophe Mage** en précisant que la commune prévoira une petite campagne d'information destinée aux habitants.

Quid des frais pour le site Internet ? demande **Mme Laura Mathil**.

Un budget était prévu pour la modernisation du site, rappelle **M. Christophe Mage**. Le nouveau logo sera intégré à ce moment-là.

La Présidente propose un vote de principe.

Le Conseil municipal accepte à la majorité (9 voix pour, 1 abstention) le nouveau logo communal tel que présenté.

6. Projet(s) de délibérations, de motions et de résolutions

Néant.

7. Décision(s) de l'ACG

La Présidente annonce les différentes décisions de l'ACG, étant précisé que le délai de recours est fixé au 11.10.2023.

– Octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.

– Participation, en 2024, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal (Fr. 760'000.-).

– Financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de Fr. 1'500'000.-.

– Financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de Fr. 300'000.-.

– Financement, en 2024, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de Fr. 1'000'000.-.

– Participation, en 2024, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de Fr. 7'400'000.-.

– Octroi, en 2024, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de Fr. 2'500'000.- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

– Octroi d'un dépassement extraordinaire de Fr. 41'945.- de l'enveloppe culturelle 2023.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

8. Proposition du Maire et des Adjointes

Néant.

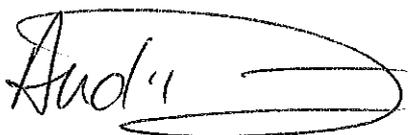
9. Propositions individuelles et questions

Néant.

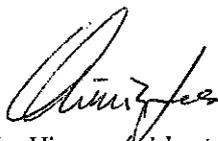
10. Divers

La Présidente souhaite un joyeux anniversaire à Mme Sabine Chenevard qui est chaleureusement applaudie.

Date du prochain Conseil municipal : 16 octobre 2023 à 20 heures.



La Présidente :
Audrey Pion



Le Vice-président :
Olivier Gros



Le Secrétaire :
Christophe Mage

Séance levée à : 21h39.